



## Retard indemnisation

-----  
Par Tarum

Bonjour,

J'ai droits à l'ARE, mais Pôle emploi me paye toujours avec le retard de 2-3 mois après mes réclamations ou mes visites de Pôle emploi. Dernière fois ce retard était 4 mois.

Est-ce que je peux réclamer un remboursement pour cela?

Si oui, combien de pourcent du remboursement par mois puis-je demander, 10%, 20% ...?

Merci par avance!

-----  
Par ESP

Bienvenue sur F-J.net

C'est étonnant, car chaque mois, France Travail vous demande de mettre à jour votre situation. il ne devrait pas y avoir de problème si vous le faites dans les délais impartis.

En général, vous disposez d'environ 15 jours pour effectuer cette actualisation. Après cela, comptez environ 4 jours pour que le virement soit effectué mais le délai de traitement du virement varie selon les banques. En moyenne, il est de 48 heures.

Je vous conseille de vérifiez votre dossier France-Travail, car il se peut que le problème ne soit pas un simple retard, signaler ces retards de paiement et demander des explications sur la raison de ces retards récurrents.

Si votre réclamation n'aboutit pas, vous pouvez saisir le conciliateur de France Travail

-----  
Par Tarum

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse, mais je devrais m'adresser à conciliateur France Travail, comme vous avez dit. Sinon, ce problème devient majeur, et il faut lancer une poursuite juridique contre cette structure, je pense.

Bon week-end!